



Ayez la tranquillité d'esprit de savoir que votre santé et votre sécurité sont mieux protégées. Nous vous offrons les conseils suivants pour vous aider à éviter et à prévenir une infestation de rongeurs ou les dommages causés par ceux-ci.



Protéger votre investissement contre les dommages causés par les rongeurs

Assurer l'intégrité, la sécurité et la valeur de revente de votre véhicule récréatif (VR), autocaravane ou remorque est important. C'est pourquoi il est essentiel d'adopter les mesures appropriées pour protéger votre investissement contre les rongeurs.

- Si vous stationnez votre véhicule pendant une période prolongée, évitez les zones d'herbes hautes, les endroits boisés et les champs où il est plus probable de trouver des rongeurs.
- Qu'il s'agisse des restes de nourriture rapide, des aliments pour animaux familiers ou des miettes tombées sur le sol, les rongeurs sont attirés par leur odeur. Pour vous protéger, ne conservez pas d'aliments dans votre VR, autocaravane ou remorque lorsque le véhicule n'est pas utilisé.
- Si vous stationnez votre véhicule dans un garage, scellez tous les trous à l'extérieur du bâtiment, installez des pièges et assurez-vous que tous les aliments présents dans le véhicule sont entreposés dans des contenants hermétiques.
- Si vous avez un barbecue, enlevez-le lorsqu'il n'est pas utilisé, car les rongeurs sont attirés par l'odeur résiduelle.
- Le cas échéant, scellez tous les points d'entrée repérés pour empêcher les rongeurs d'avoir facilement accès à l'intérieur de votre VR, autocaravane ou remorque.

Si vous avez des questions ou voulez obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la Société d'assurance publique du Manitoba en composant le 204 985-7000 ou le 1 800 665-2410 (appels sans frais).



**Société d'assurance
publique du Manitoba**

